



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS D'AVRIL 2021 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**      **DÉCISION N° DM-21-105**  
**EN DATE DU 11 MARS 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « LANGLAIS », « ARA CRÉATIONS », « ANNY BIJOUX » et « SOLTITA », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « LANGLAIS » dont le siège est situé 51 avenue de Ségur à PARIS (75007), représentée par Madame Marina LANGLAIS.

Durée : du lundi 29 mars 2021 à 11h00 au lundi 5 avril 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ARA CRÉATIONS » dont le siège est 18, rue du Colombier à BRY-SUR-MARNE (94360), représentée par Madame Audrey COROMPT.

Durée : du lundi 5 avril 2021 à 11h00 au lundi 12 avril 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ANNY BIJOUX » dont le siège est situé 18 Grande Rue Charles-de-Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représentée par Madame Annie TRIQUENEAUX.

Durée : du lundi 19 avril 2021 à 11h00 au lundi 26 avril 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « SOLTITA » dont le siège est situé 59 avenue René Panhard Appartement 202A à THIAIS (94320), représentée par Monsieur Emmanuel FERRAND.

Durée : du lundi 26 avril 2021 à 11h00 au lundi 3 mai 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210311-lmc1H8107H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/03/2021  
Date de Publication : 11/03/2021

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210311-lmc1H8107H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/03/2021  
Date de Publication : 11/03/2021